

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 05432
Numéro SIREN : 814 691 812
Nom ou dénomination : 2A2C

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2018 sous le numéro de dépôt 10069

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise 2A2C SASU										Néant ☐ *									
Adresse de l'entreprise 42 RUE MOLIERE 94200 IVRY-SUR-SEINE																			
SIREN		8	1	4	6	9	1	8	1	2									
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1		2		Durée de l'exercice précédent *		1		4									
										Exercice N clos le									
										31122017									
ACTIF										Brut		Amortissements-Provisions		Net					
										1		2		3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012													
		Autres *		014		016													
	Immobilisations corporelles *		028		8 048		030		3 440		4 608								
	Immobilisations financières * (1)		040				042												
	Total I (5)		044		8 048		048		3 440		4 608								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052													
		Marchandises *		060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068		29 976		070		29 976									
		Autres * (3)		072		150		074		150									
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084		55 060		086		55 060										
	Charges constatées d'avance *		092		094														
	Total II		096		85 186		098		85 186										
Total général (I+II)										110		93 234		112		3 440		89 794	
PASSIF												Exercice N		NET					
										1									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120		5 000						
	Écarts de réévaluation										124								
	Réserve légale										126		500						
	Réserves réglementées *										130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *										131		)		132				
	Report à nouveau										134		28 681						
	Résultat de l'exercice										136		40 292						
	Provisions réglementées										140								
	Total I										142		74 473						
Provisions pour risques et charges										Total II		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166		4 007						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :										169		)		172		11 315		
	Produits constatés d'avance										174								
Total III										176		15 322							
Total général (I + II + III)										180		89 794							
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)		Dont dettes à plus d'un an		195									
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)		Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182		2 670							
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199				Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184									
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT																			

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2A2C SASU

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2012 017

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210			
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		214			
		Services *			218	171 577		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits				230	2		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	171 579		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	2 217		
	Variation de stocks (marchandises) *				236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	116 852		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	530		
	Rémunérations du personnel *				250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			
	Dotations aux amortissements *				254	2 726		
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	3		
Total des charges d'exploitation (II)					264	122 328		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	49 252		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294			
Produits exceptionnels (IV)					290			
Charges exceptionnelles (VI)		{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347 dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348			300	195		
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	8 765		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	40 292		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	40 292	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	8 960		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990				
	Dont divers		Investissements outre-mer	344		350		
	ZFA (44. quaterdecies)	345						
	Créance due au report en arrière du déficit			346				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	49 252	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	49 252	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

2A2C
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 42 rue Molière, 94200 IVRY SUR SEINE
814 691 812 RCS CRETEIL

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le 30 juin,
A 10 heures,

Monsieur Adrien CHAUVEAU,
demeurant 42 rue Molière, 94200 IVRY SUR SEINE,

Associé unique de la société 2A2C,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Adrien CHAUVEAU, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 40 292 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice

40 292 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	28 681 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	68 973 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 68 973 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

TROISIEME DECISION

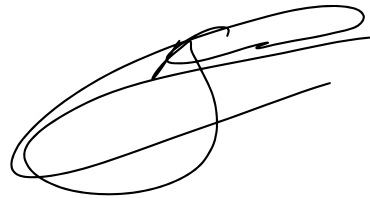
L'associé unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Adrien CHAUMEAU
Président et Associé unique



2A2C
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 42 rue Molière, 94200 IVRY SUR SEINE
814 691 812 RCS CRETEIL

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2018

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 40 292 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	40 292 euros
-------------------------------	---------------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	28 681 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	68 973 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 68 973 euros.

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué depuis la constitution de la Société.

Certifié conforme
Le Président

